



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ANNEE 2015



Sirtom de la Vallée de la Grosne
Za du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
71250 CLUNY
Tél : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18
secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL	3
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	4
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	6
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	7
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)</i>	7
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))</i>	9
2.3.3. <i>Les collectes spécifiques</i>	12
2.3.4. <i>La collecte en déchèteries</i>	12
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	16
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES	17
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	17
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	18
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	19
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	20
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)</i>	21
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	22
3.1. DONNEES GENERALES	22
3.2. LES COUTS PAR FLUX	22
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	26
4. DES INDICATEURS QUALITATIFS.....	28
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	28
4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION (PLP).....	29
4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE	31
5. ANNEXES	38
5.1. LES DESSERTES COMMUNALES	38



1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 54 communes membres et au siège des Communautés de Communes adhérentes.

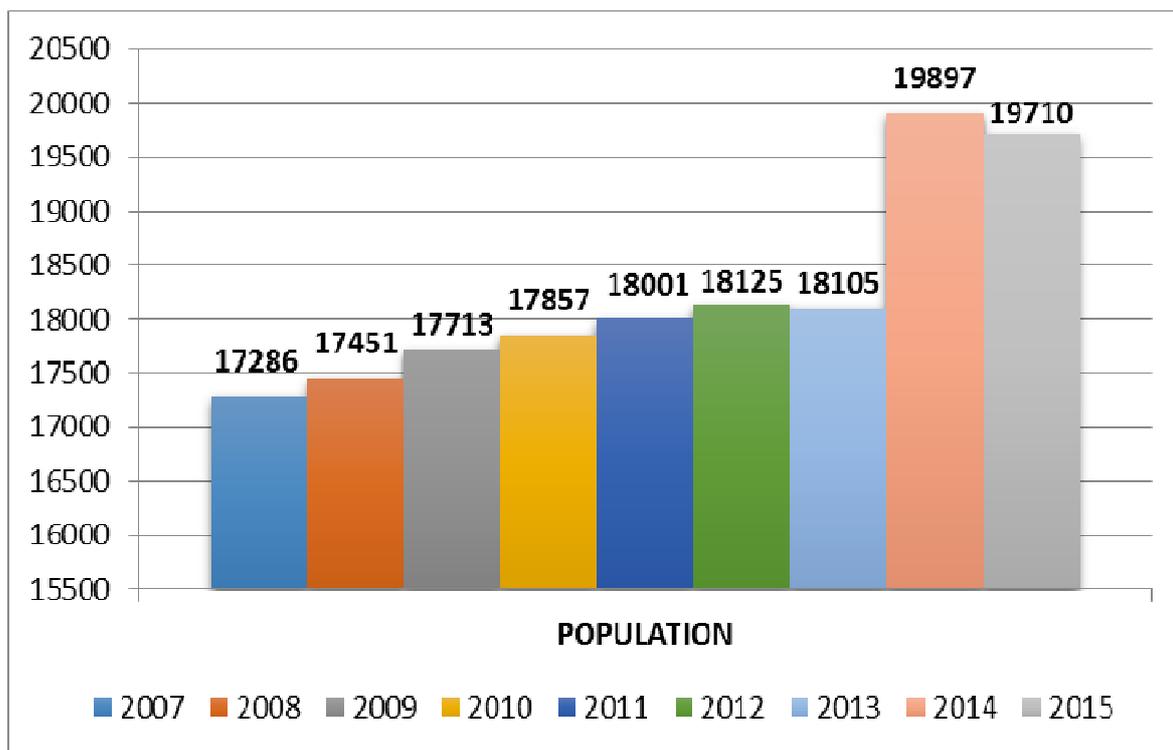
Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr

2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

*SIRTOM de la Vallée de la Grosne : 54 communes adhérentes
et 19 710 habitants*

Pour rappel, en 2014, 8 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et 1 commune a quitté ce périmètre. La majoration de population est de 10% par rapport à 2013.



Collectivités adhérentes

Dept	Commune	Date début	Date fin	Population
71	Bergesserin	19/06/1986	-	169
71	Berzé-le-Châtel	01/01/1999	-	59
71	Blanot	19/06/1986	-	147
71	Bourgvilain	01/07/2001	-	323
71	Brandon	19/06/1986	-	275
71	Bray	19/06/1986	-	128
71	Buffières	01/01/2002	-	260
71	Château	19/06/1986	-	233
71	Chériset	08/01/2001	-	24
71	Chevagny-sur-Guye	01/07/2001	-	73
71	Chiddes	01/01/2014	-	94
71	Chissey-lès-Mâcon	01/01/2014	-	231
71	Clermain	01/01/2002	-	225
71	Cluny	19/06/1986	-	4 779
71	Cortambert	19/06/1986	-	235
71	Curtil-sous-Buffières	01/03/1998	-	84

71	Dompierre-les-Ormes	01/01/2002	-	909
71	Donzy-le-National	19/06/1986	-	197
71	Donzy-le-Pertuis	01/01/1997	-	164
71	Flagy	01/01/1989	-	166
71	Germolles-sur-Grosne	01/01/1989	-	128
71	Jalogny	19/06/1986	-	350
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	01/01/2002	-	194
71	La Guiche	01/07/2001	-	606
71	La Vineuse	19/06/1986	-	283
71	Lournand	19/06/1986	-	306
71	Massilly	19/06/1986	-	358
71	Massy	01/07/1993	-	67
71	Matour	01/01/2002	-	1 052
71	Mazille	19/06/1986	-	378
71	Montagny-sur-Grosne	01/01/2002	-	132
71	Montmelard	01/01/2002	-	339
71	Passy	01/01/2014	-	56
71	Pierreclos	01/01/2014	-	897
71	Pressy-sous-Dondin	01/01/2003	-	94
71	Sailly	01/01/2014	-	92
71	Saint André-le-Désert	01/01/2002	-	252
71	Saint Léger-sous-la-Bussière	19/06/1986	-	241
71	Saint Marcelin-de-Cray	01/07/2001	-	183
71	Saint Martin-de-Salencey	01/07/2001	-	115
71	Saint Pierre-le-Vieux	19/06/1986	-	349
71	Saint Point	19/06/1986	-	313
71	Saint Vincent-des-Prés	01/01/2002	-	112
71	Sainte-Cécile	01/01/1999	-	287
71	Salornay-sur-Guye	01/01/2002	-	829
71	Serrières	01/01/2002	-	286
71	Sigy-le-Châtel	01/01/2014	-	83
71	Sivignon	01/01/1989	-	166
71	Taizé	01/01/2014	-	172
71	Tramayes	19/06/1986	-	1 025
71	Trambly	01/01/2002	-	393
71	Trivy	01/01/1989	-	271
71	Vérosvres	01/01/2014	-	450
71	Vitry-lès-Cluny	01/01/1999	-	76

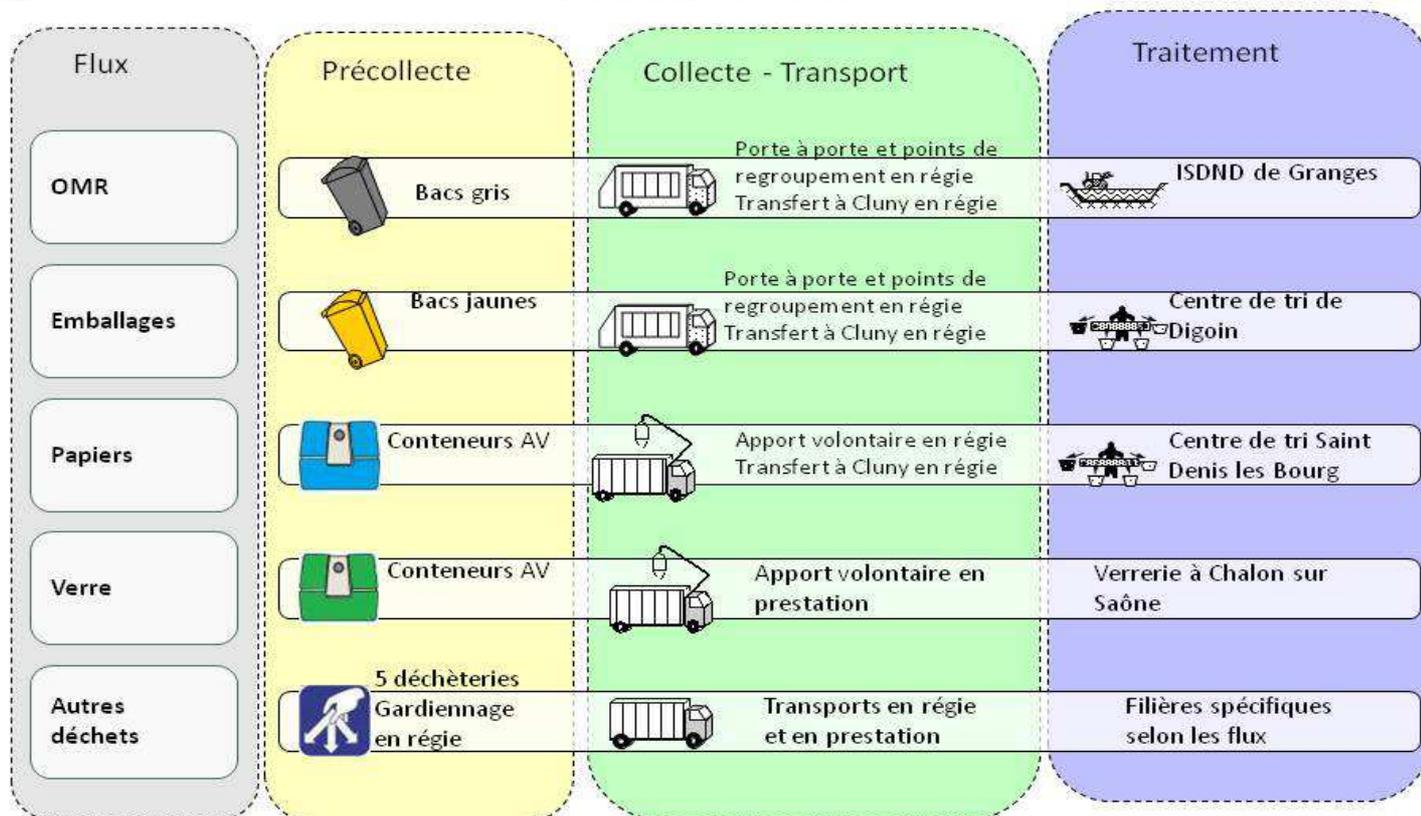
Informations complémentaires

Les Collectivités adhérentes sont les 3 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. du Mâconnais Charolais, la C.C. de Matour et sa région.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



Organisation de la gestion des déchets



¹ + collecte des textiles avec partenariat LE RELAIS

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en points d'apport volontaire, en porte à porte pour 49 communes ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement.

Pour les communes de CHISSEY-les-MACON, PASSY, SAILLY, SIGY-le-CHATEL et TAIZE les collectes des déchets ménagers sont effectuées en prestation de services par la société VEOLIA.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est déléguée à une structure privée (ETS SOLOVER) ainsi que les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire du SIRTOM :

- enfouissement sur le site de GRANGES (ONYX VALEST) pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchèteries,
- centre de tri SITA de DIGOIN pour la collecte sélective (emballages),
- centre de tri QUINSON FONLUPT de SAINT-DENIS-LES-BOURG pour la collecte sélective (papiers et emballages pour partie),
- centre de conditionnement ONYX VEOLIA de MACON pour les cartons collectés en déchetteries,
- usine SAINT GOBAIN de CHALON-SUR-SAONE pour le recyclage du verre,

- société EPUR de MACON pour le traitement du bois collecté en déchèteries,
- société GDE de MACON pour le traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries,
- plate-forme de compostage AWT de MACON pour les déchets verts,
- société CARME de CLESSE pour les gravats,
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Ménagers Spéciaux.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	19/06/1986			
Collecte sélective	X	19/06/1986			
Déchèterie	X	19/06/1986			
Traitement	X	19/06/1986			

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	05/12/2011	
Agrément Eco-Emballages	13/07/2011	barème E
Agrément Eco Folio pour les imprimés	12/09/2008	
Agrément OCADEEEE pour les DEEE	01/01/2013	scénario S1 dans les 5 déchèteries
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/04/2014	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2014	
Agrément Récylum pour les DEEE	01/01/2013	

2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

*19 710 habitants desservis,
3 770.5 tonnes collectées soit 191.30 kg/habitant desservi*

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée		Données Départementales en kg/hab. desservi (2014)
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi	
Collecte mixte	19 710	19 710	100,0 %	0	3 770.5	191.30	213

A noter, pour 2014 la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par habitant et par an était de 195.6 kg/hab.

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis en porte à porte et en point de regroupement.

Pour les communes de *CHISSEY-les-MACON*, *PASSY*, *SAILLY*, *SIGY-le-CHATEL* et *TAIZE*, la collecte des ordures ménagères est effectuée en prestation de services.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 540

Population concernée par ce type de collecte : 40%

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois par semaine

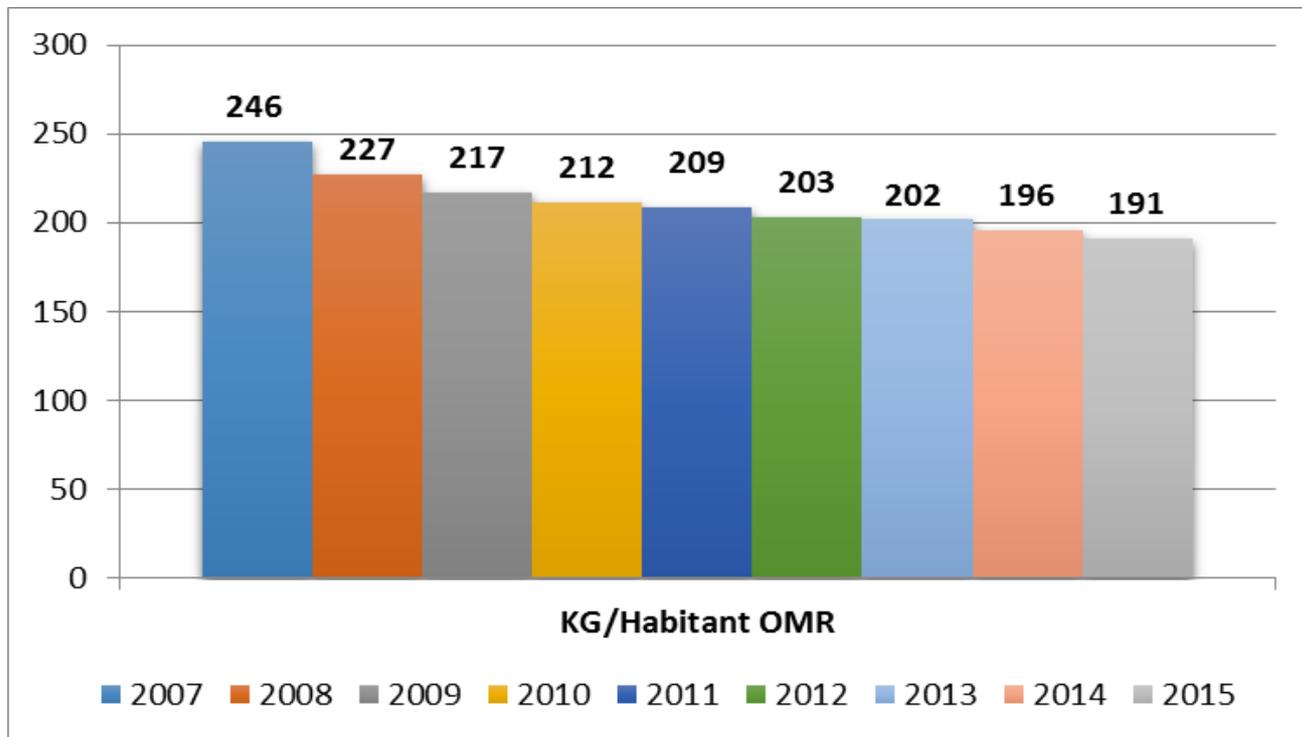
Détail des fréquences de collecte par secteur

	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : ensemble territoire sauf Cluny secteur sauvegardé	53.66 communes / 18 210 habitants	C1
Secteur 2	0.33 commune (1/3 de la commune de CLUNY : 1 500 habitants)	C2

2.3.1.3 Informations complémentaires

Evolution 2014/2015

- **121.5 tonnes soit - 3 % / baisse de 5 kg /habitant soit 2.6 %**



2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))

1 902 tonnes collectées

La collecte est réalisée en régie pour les emballages et les papiers, le verre est collecté par un prestataire (ETS SOLOVER à CHALON-SUR-SAONE 71).

Pour les communes de *CHISSEY-les-MACON, PASSY, SAILLY, SIGY-le-CHATEL et TAIZE*, la collecte des emballages ménagers est effectuée en prestation de services (VEOLIA pour les emballages et les papiers et ETS SOLOVER pour le verre).

Année de démarrage de la collecte du verre : 1986

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et papiers : 1986

2.3.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	19 710	19 710	100 %	0
Autres Emballages et Journaux Magazines	19 710	19 710	100 %	0

La population est desservie en mode « mixte » pour la collecte d'emballages :

- porte à porte : environ 60 %

- points de regroupement : environ 40 % de la population desservie par 540 points

Pour les communes de *CHISSEY-les-MACON, PASSY, SAILLY, SIGY-le-CHATEL et TAIZE*, la collecte des emballages se réalise en points d'apport volontaire.

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apport volontaire pour le verre (108) et pour les journaux magazines (91).

2.3.2.2 Quantités collectées

La collecte sélective se réalise en 3 flux :

- verre
- emballages (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires, cartonnettes)
- papiers

Les chiffres ci-dessous correspondent aux tonnages livrés chez les repreneurs.

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2014)
Déchets d'emballages en verre	1 103.7	19 710	56	36
Déchets d'emballages en matières plastiques	89.33	19 710	4.53	4
Déchets d'emballages en métaux	42.93		2,18	

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2014)
Ferreux		19 710		2
Déchets d'emballages en aluminium	3.76	19 710	0.19	0.2
Déchets d'emballages carton	98.69	19 710	5.01	6.5
Déchets d'emballages en carton complexé (briques)	17.32	19 710	0.86	0.8
Total déchets emballages (hors verre)	252.03	19 710	12.78	14.1
Papiers / Journaux et magazines	354.95	19 710	18.01	-
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	100.19	19 710	5.08	-
Total déchets papiers	455.14	19 710	23.09	23.6
TOTAL	1 810.87	19 710	91.9	87

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 18.79 % des emballages collectés (58.26 T de refus, soit 2.96 kg/habitant)

- 6.8 % des JRM (33.23 T de refus, soit 1,69 kg/habitant)

Au niveau départemental, les refus de tri sont de 14 kg/habitant (données 2013).

Pour 2014, les quantités collectées par an en kg/habitant étaient : déchets d'emballages : 13.92 kg / papiers : 24.69 kg / verre : 52 kg / refus de tri : 18 % des emballages collectés (61 T de refus, soit 3 kg/habitant) et 5.9 % des JRM (31 T de refus, soit 1.6 kg/habitant).

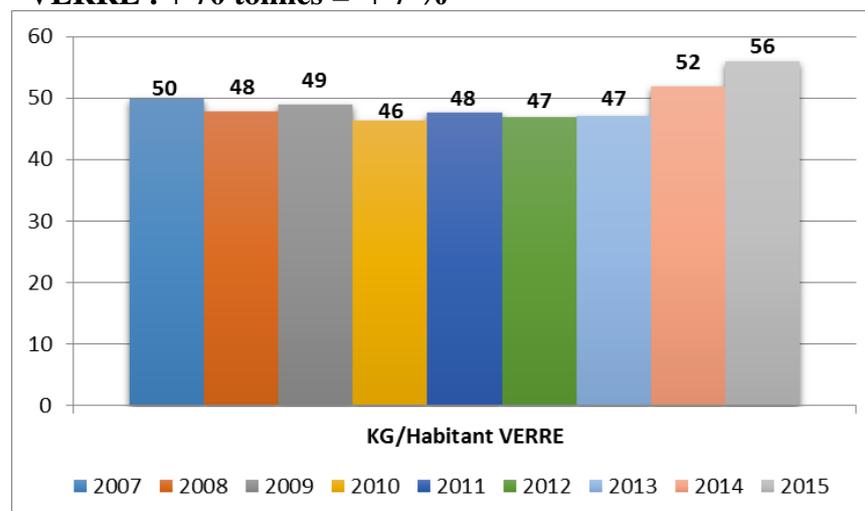
2.3.2.3 Informations complémentaires

Evolution 2014/2015

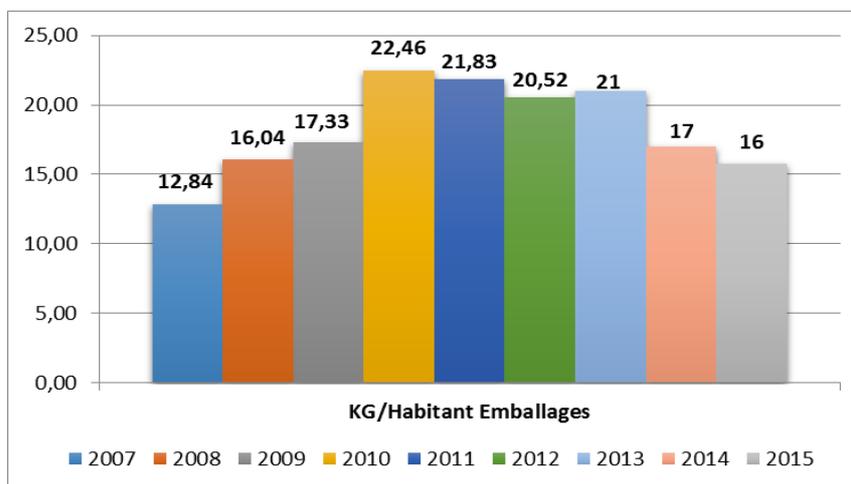
+ 7 Tonnes soit + 0.37 % / hausse de 1.3 kg /habitants soit 1.43 %

Evolution des quantités traitées 2014/2015 (avec refus) :

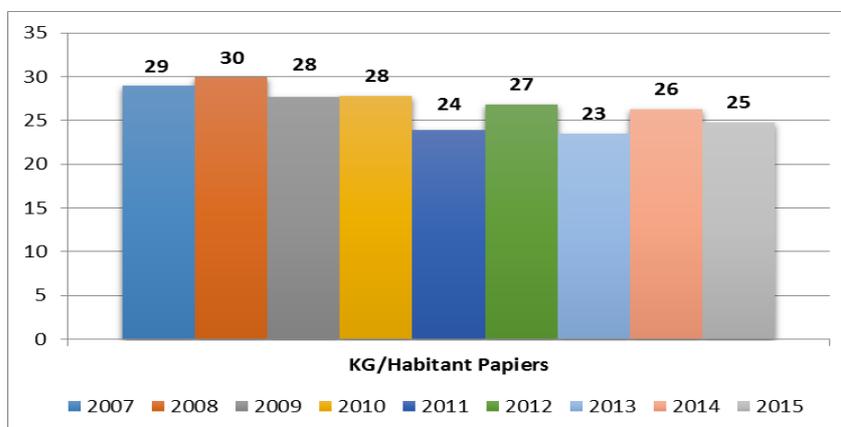
- VERRE : + 70 tonnes = + 7 %



- EMBALLAGES : - 28 tonnes = - 8 %

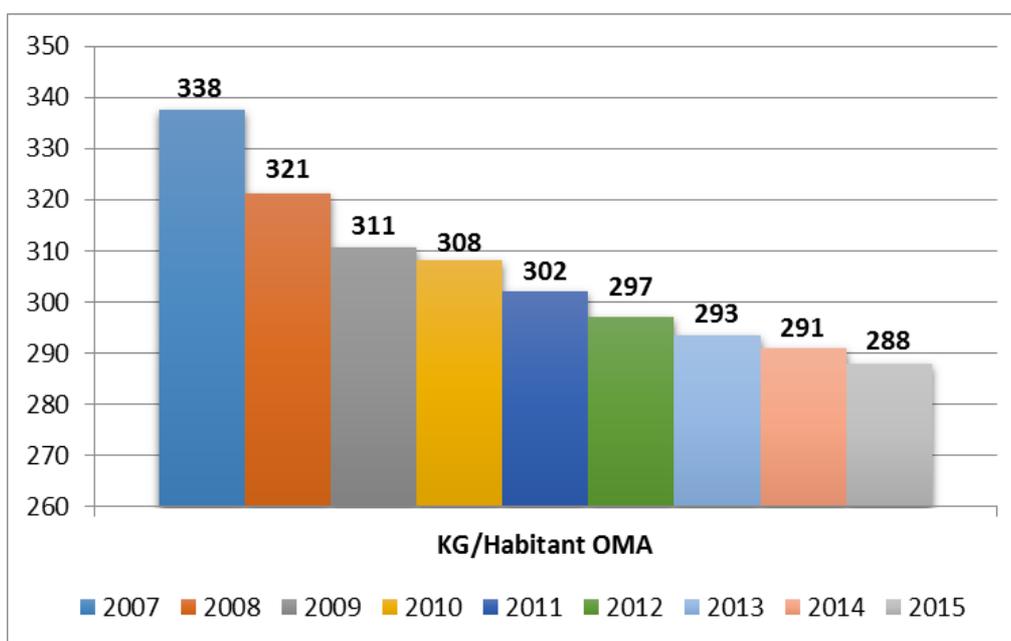


- PAPIERS / GROS MAGASINS : - 35 tonnes = - 7 %



- Les REFUS DE TRI baissent de 0.5 tonnes (- 0.5 %).

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + RSOM) baissent de 114.5 tonnes (- 2 %) entre 2014 et 2015 (- 1 % en KG/habitant) :



2.3.3. Les collectes spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.
Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

**Tonnages collectés en 2015 : 77.9 tonnes
Soit 3.95 kg/habitant desservi**

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

Pour 2014, le tonnage collecté était de 81.2 tonnes (soit 4 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Cette collecte est arrêtée par le SIRTOM du fait de la mise en place d'un Eco-organisme spécifique : DASTRI. Depuis 2014 les DASRI sont directement collectés par les pharmacies référencées du territoire.

2.3.4. La collecte en déchèteries

***5 déchèterie(s), 19 710 habitants desservis, 5 157.10 tonnes collectées
(3 999.15 tonnes collectées sans gravats)***

5 déchèteries sont gérées en régie par le SIRTOM.

2.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Cluny	01/01/2006	X		X		X	X		Hiver Lundi : 10h-12h et 14h-17h Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-17h Vendredi : 14h-17h Eté Lundi : 10h-12h et 14h-18h Mercredi et samedi : 8h-12h et 14h-18h Vendredi : 14h-18h
Déchèterie de la Guiche	01/01/2003	X					X		Hiver Lundi : 9h-12h Samedi : 14h-17h Eté Lundi : 8h-12h Samedi : 14h-18h
Déchèterie de Salornay sur Guye	01/01/2003	X				X	X		Hiver Lundi : 14h-17h Samedi : 9h-12h

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie de Cluny Déchèterie de la Guiche Déchèterie de Salornay sur Guye Déchèterie de Tramayes Déchèterie de Trambly	Entreprises et artisans	A	accès autorisé : artisans, commerçants, entreprises exerçant l'activité ds zone. suivi de fréquentation des professionnels par bordereau	Payant – voir détail gravats, déchets verts - encombrants - bois et déchets dangereux
Tarification par types de déchets				
Tous DDM= 1 euro/kg, limités à 20 kg/semaine				
Déchets de bois : 10 euros/m3 ou 60 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,6 T/semaine				
Déchets verts : 10 euros/m3 ou 30 euros/tonne, limité à 3 m3 ou 0,4 T/ semaine				
Déchets en mélange : 20 euros/m3 ou 90 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,4 T/semaine				
Déchets de béton, briques : 20 euros/m3 ou 15 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 4 T/semaine				

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28.03.2007.

2.3.4.3 Population desservie

	Nombre de visiteurs dans l'année	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Cluny	22 654	19 710	19 710	0
Déchèterie de la Guiche	2 523	19 710	19 710	0
Déchèterie de Salornay sur Guye	8 453	19 710	19 710	0
Déchèterie de Tramayes	9 825	19 710	19 710	0
Déchèterie de Trambly	7 658	19 710	19 710	0
TOTAL sans double compte	51 113	19 710	19 710	

Fréquentation des professionnels (payant):

déchèterie	Nombre de visites de professionnels dans l'année	En % des fréquentations
Déchèterie de Cluny	64	0.28 %
Déchèterie de La Guiche	4	0.16 %
Déchèterie de Salornay sur Guye	14	0.17 %
Déchèterie de Tramayes	20	0.20 %
Déchèterie de Trambly	18	0.24 %
TOTAL sans double compte	120	0.24 %

2.3.4.4 Quantités collectées

Déchèterie	La Guiche	Salornay/Guye	Cluny	Tramayes	Trambly	Tonnage	Kg/hbt
Cartons	12,48	38,08	145,84	48,98	49,12	294,50	14,94
Bois	48,02	113,21	311,02	121,47	179,49	773,21	39,23
Déchets verts	56,06	125,80	577,69	181,02	135,89	1 076,46	54,61
Ferrailles	23,76	44,46	120,88	50,80	61,90	301,80	15,31
DEEE	13,63	27,12	111,60	33,57	44,79	230,71	11,71
DNR	75,02	138,58	506,34	183,36	197,62	1 100,92	55,86
Corps gras alimentaires	0,53	0,74	3,11	0,55	0,46	5,39	0,27

Meubles (Eco mobilier)	0,00	0,00	131,30	0,00	0,00	131,30	6,66
Total déchets banals	229,50	487,99	1 907,78	619,75	669,27	3 914,29	198,59
Piles	0,26	0,57	1,66	0,59	0,86	3,94	0,20
Batteries	0,00	0,00	6,78	0,00	0,00	6,78	0,34
Emballages métalliques en mélange	0,01	0,03	0,14	0,07	0,01	0,26	0,01
Huiles minérales	0,27	1,98	2,61	2,25	1,80	8,91	0,45
Amiante	0,00	0,00	18,10	9,22	0,00	27,32	1,39
Lampes et tubes fluo	0,00	0,00	0,44	0,08	0,00	0,52	0,03
Peintures, vernis, colles,	0,36	0,94	3,65	1,25	0,81	7,01	0,36
Produits agro-chimiques	0,00	0,01	0,06	0,02	0,10	0,19	0,01
Solvants usées	0,49	1,21	2,43	0,46	0,88	5,47	0,28
Autres DDM	0,06	0,12	0,17	0,22	0,39	0,96	0,05
Radiographie	0,00	0,00	0,15	0,00	0,00	0,15	0,01
DDS Eco DDS	1,83	3,89	10,48	3,13	4,02	23,35	1,18
Total déchets dangereux	3,28	8,75	46,67	17,29	8,87	84,86	4,31
TOTAL hors gravats	232,78	496,74	1 954,45	637,04	678,14	3 999,15	202,90
Gravats, déblais, briques...	42,60	156,15	595,35	167,60	196,25	1 157,95	58,75
TOTAL DECHETERIE	275,38	652,89	2 549,80	804,64	874,39	5 157,10	261,65

2.3.4.5 Informations complémentaires

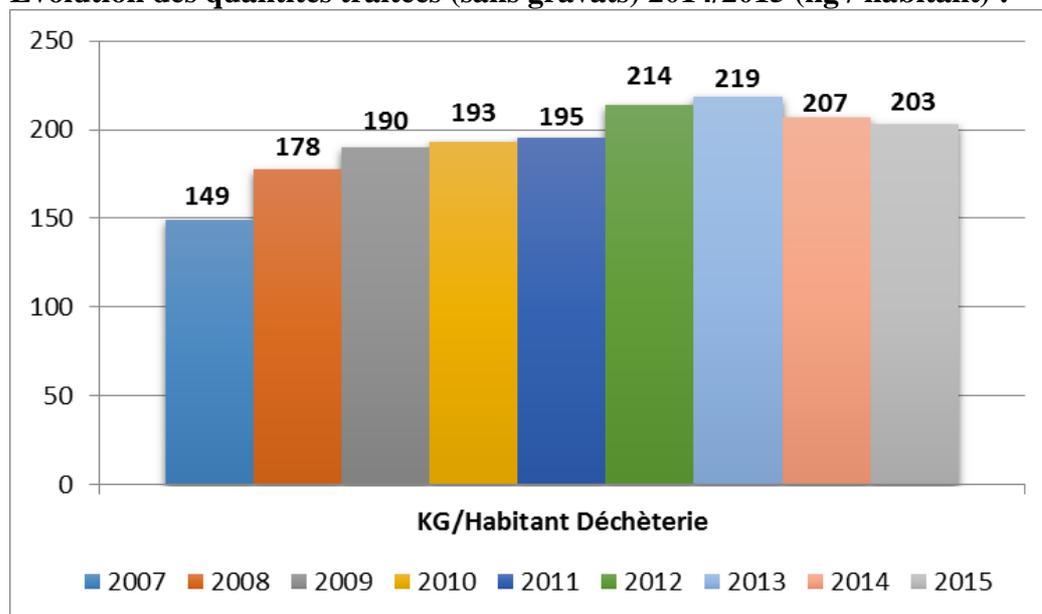
Evolution des quantités 2014/2015
- 121 tonnes (hors gravats) soit - 2.9 %
(- 317.5 tonnes avec les gravats soit - 5.8 %)

Principales évolutions des quantités collectées 2014/2015 :

- DECHETS VERTS : - 177.6 tonnes = - 14 %
- BOIS: - 14.6 tonnes = - 1.86 %
- DNR : - 36.82 tonnes = - 3.2 %
- ECO MOBILIER : + 117.6 tonnes = + 861 %
- GRAVATS : - 196.5 tonnes = - 14.5 %

La moyenne départementale pour l'année 2014 est de 207.9 kg/habitant desservi (hors gravats).

Evolution des quantités traitées (sans gravats) 2014/2015 (kg / habitant) :



Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le SIRTOM a contractualisé en application de la contractualisation avec OCADEEEE :

- le 01.01.2015 avec ECOSYSTEMES pour la mise en place de la collecte des DEEE, selon le scénario S1 (optimisation),
- Le 15.02.2007 avec Récylum pour la collecte des lampes et tubes fluorescents.

GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	TOTAL (tonnes)	kg/hbt
44.76	72.47	35.23	78.25	230.71	11.76

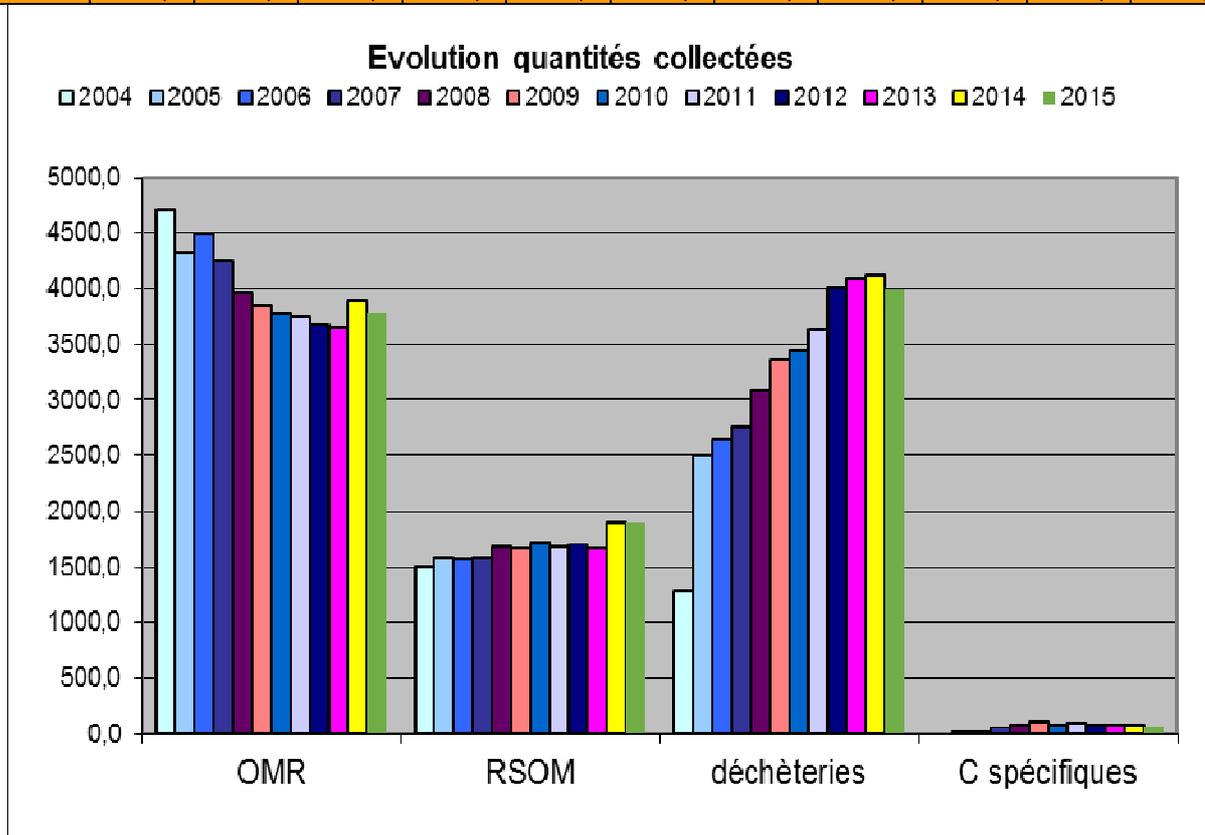
PAM : petit équipement électrique et électronique

FROID : réfrigérateurs, congélateurs. HORS FROID: cuisinières, machines à laver,...

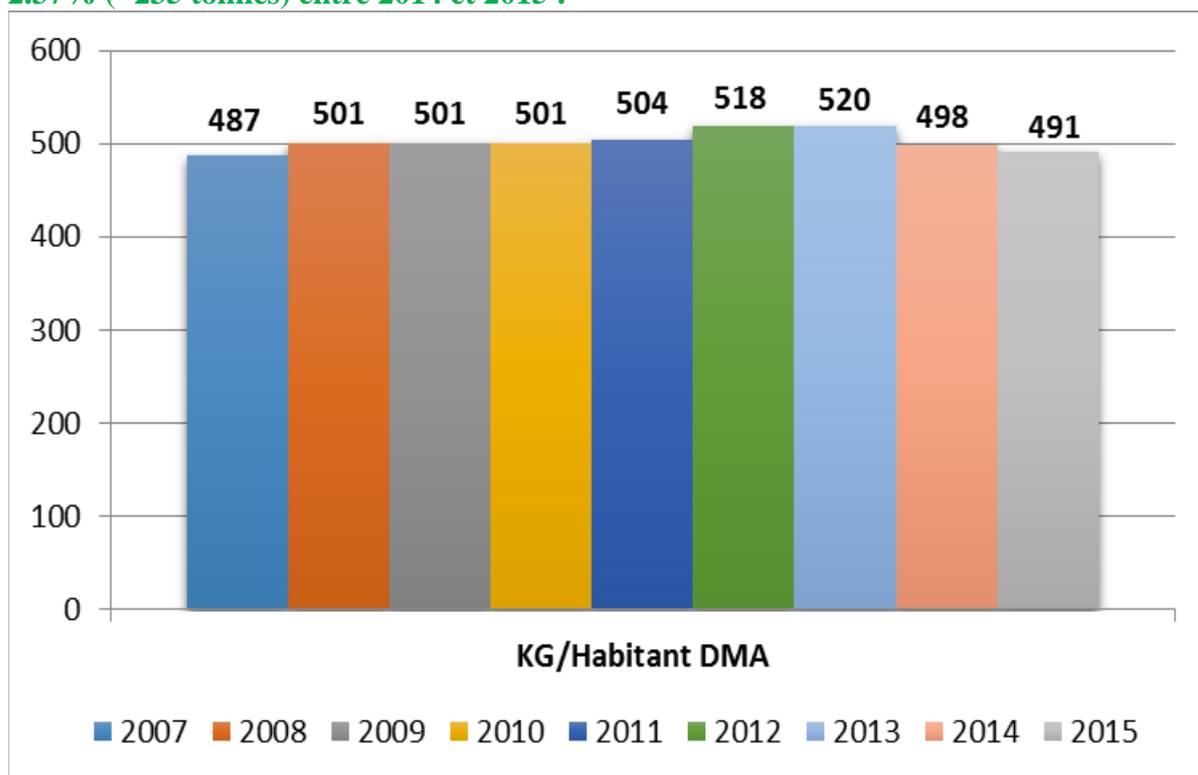
Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont reportées dans le chapitre déchetteries). **En 2014, le poids total collecté était de 225.42 tonnes (11.33 kg/hbt).**

2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OMR	4712,0	4314,2	4496,0	4250,4	3967,9	3839,4	3778,3	3754,8	3678,1	3655,2	3892	3770,5
RSOM	1502,2	1580,8	1573,5	1585,2	1675,9	1666,9	1722,4	1680,6	1706,4	1658,0	1895	1902,1
déchèteries	1285,1	2498,5	2640,5	2757,2	3099,4	3367,4	3449,0	3636,7	4006,3	4092,5	4120	3999,2
C spécifiques	0,0	0,2	0,2	64,1	91,6	112,2	91,6	95,4	86,7	83,1	81,23	77,9
TOTAL	7499,3	8393,8	8710,2	8656,8	8834,8	8985,9	9041,3	9167,4	9477,4	9488,8	9989,0	9749,6



Les Déchet Ménagers et Assimilés (DMA : OMA + collectes déchèteries) baissent de 2.37% (- 235 tonnes) entre 2014 et 2015 :



La moyenne départementale pour l'année 2014 est de 519 kg/habitant desservi.

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

*9 749.60 tonnes de déchets collectés (hors gravats)
dont 48.8 % orientés en valorisation matière*

En 2014, 48.5 % des déchets collectés étaient valorisés.

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en métaux ferreux	47,8	Centre de Tri Digoïn – SMEVOM CBA	71- Digoïn
Déchets d'emballages en métaux ferreux	0,9	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en aluminium	2,4	Centre de Tri Digoïn – SMEVOM CBA	71- Digoïn
Déchets d'emballages en aluminium	0,1	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en verre	1 034,1	Recyclage Verre - SGE Chalon sur Saône	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins)	115	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en papier ou carton	119,7	Centre de Tri Digoin – SMEVOM CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en papier ou carton	2,1	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en carton complexe	22	Centre de Tri Digoin – SMEVOM CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en carton complexe	0,4	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Journaux et magazines	376,2	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en matières plastiques	78,1	Centre de Tri Digoin – SMEVOM CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en matières plastiques	3,2	Centre de Tri Digoin – SMEVOM CBA	71- Digoin
Déchets de vêtements en textiles	81,2	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Ordures ménagères résiduelles	3 829,3	Cet2 Granges	71 - Granges
Ordures ménagères résiduelles	62,8	Cet2 Chagny	71- Chagny
Refus de tri papiers	31,4	Cet2 Colombier-Saugnieu - Gravco	69 - Colombier-Saugnieu
Refus de tri emballages	56,5	Cet2 Torcys	71- Torcy
Refus de tri emballages	4,8	Cet2 Colombier-Saugnieu - Gravco	69 - Colombier-Saugnieu

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

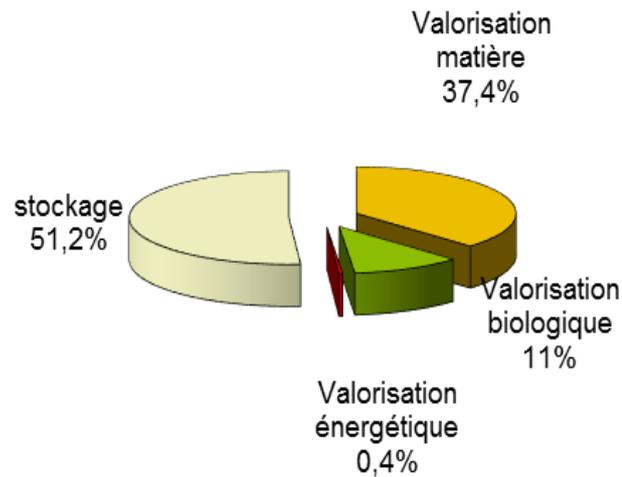
Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés	4	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Huiles usées	11,2	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de produits agro-chimiques	0,3	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	9,4	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Petits déchets chimiques en mélange	1,9	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	23,4	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	307,7	GENESTIER	Dept 71
Déchets d'emballages métalliques en mélange	0,2	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de papiers et cartons	297,6	Centre de Tri Mâcon	71 - Mâcon
Déchets de bois	787,8	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	225,4	Tri, regroupement ou démontage – Purfer	71 – Chalon-Sur-Saône

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Encombrants ménagers divers	1 137,7	Cet2 Granges	71 - Granges
Meubles – ECO MOBILIER	13,7	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	4,2	Valorisation matière SCRELEC	
Tubes fluorescents	1	Recyclage – RECYLUM	75- Paris
Corps gras	5,4	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets verts	1 254,1	Plate-forme de Compostage Mâcon - AWT	71 - Mâcon
Déchets de béton, briques	1 354,4	CARME – Laizé	Dept 71
Batteries	8,4	GENESTIER	Dept 71
Radiographie	0,2	Association AMI	Dept 71
Déchets amiantés	27	Cet2 Torcy (SITA) - Sita Centre Est - Torcy	71 - Torcy

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

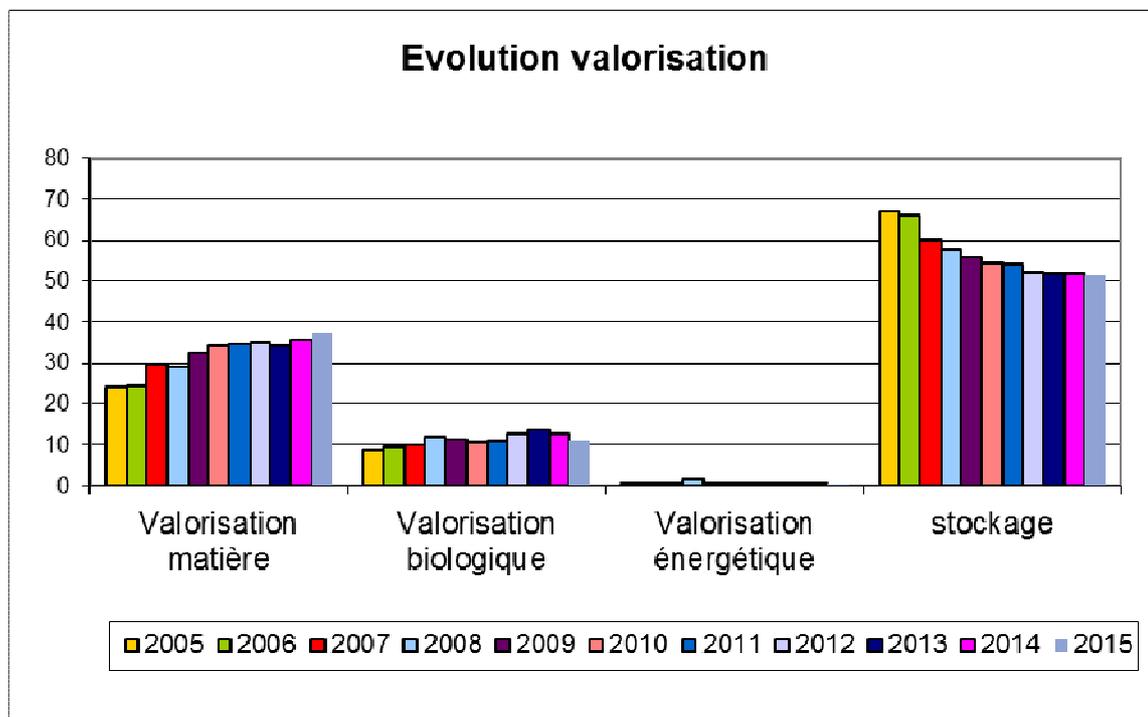
	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	stockage	TOTAL	kg/hab	%
Collecte OMR				3 770,45	3 770,45	191,30	
CS matériaux secs	1 810,58			91,49	1 902,07	96,50	
CS Biodéchets					0,00	0,00	
CS spécifiques	77,93		0,00		77,93	3,95	
TOTAL OM hors apport en déchèterie	1 888,51	0,00	0,00	3 861,94	5 750,45	291,75	58,98%
Déchets déchèteries	1 757,21	1 076,46	37,24	1 128,24	3 999,15	202,90	41,02%
TOTAL OM et déchèteries	3 645,72	1 076,46	37,24	4 990,18	9 749,60	494,65	100,00%
kg/hab	184,97	54,61	1,89	253,18	494,65		
%	37,39%	11,04%	0,38%	51,18%	100,00%		

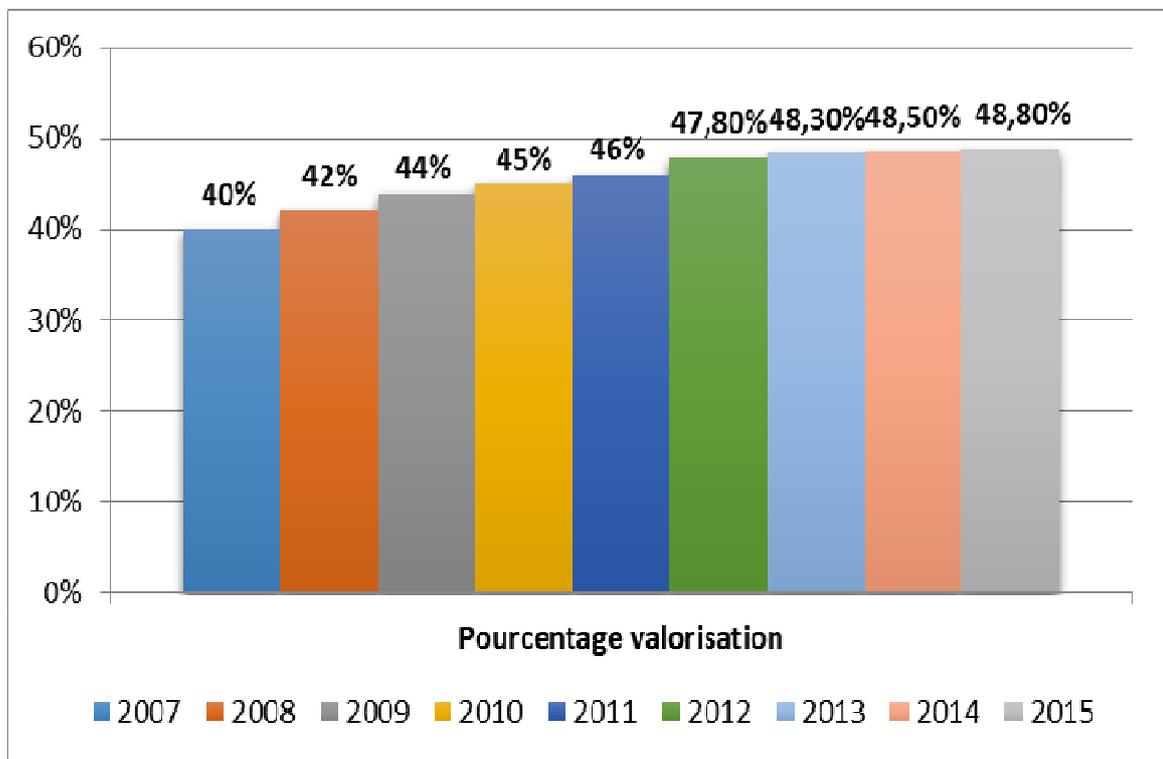
Bilan modes de traitement



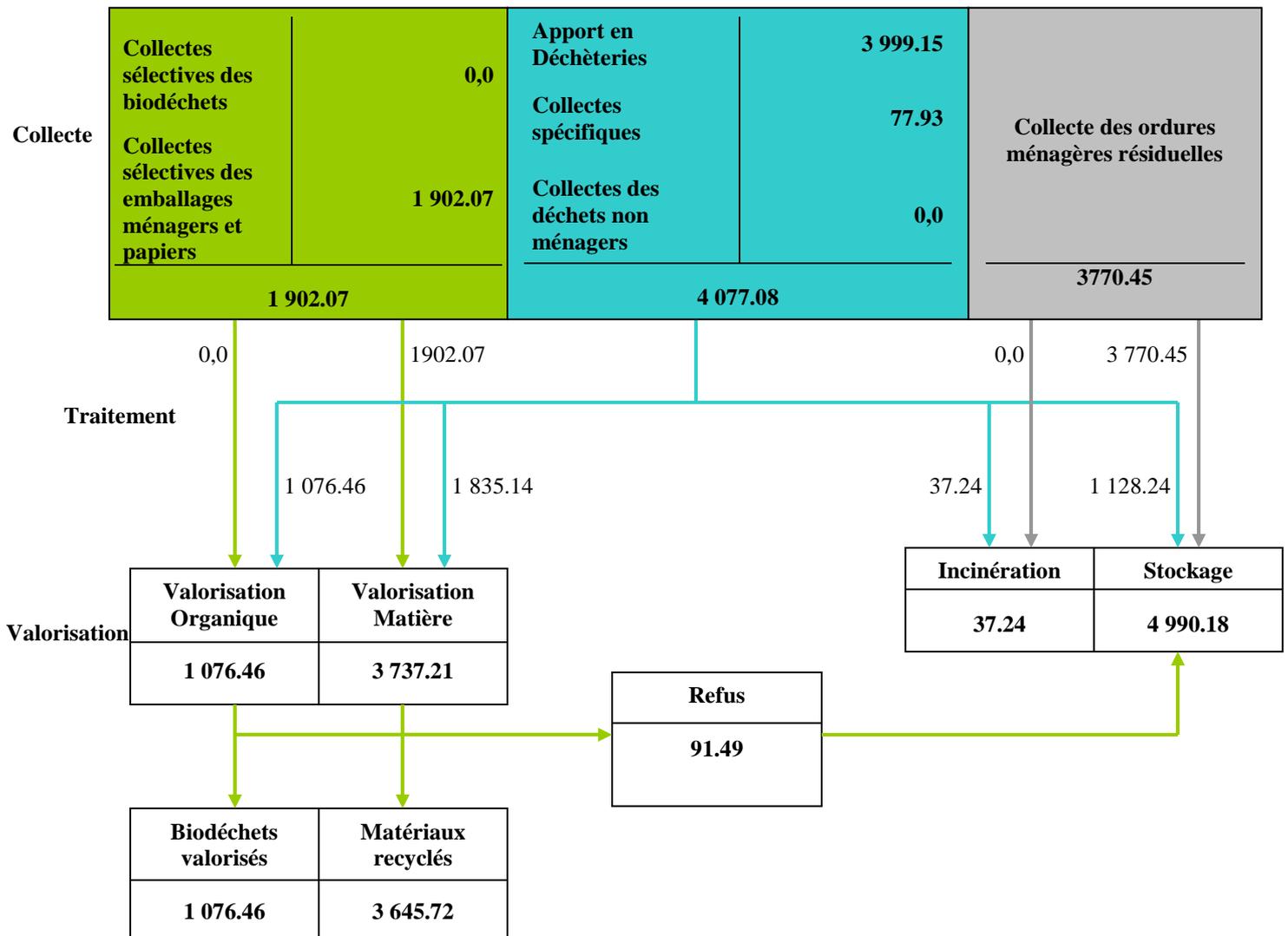
2.5.4. Evolution de la valorisation

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Valorisation matière	24,03	24,36	29,6	29,13	32,46	34,32	34,50	34,90	34,30	35,50	37,40
Valorisation biologique	8,85	9,47	9,97	11,81	11,23	10,71	11,10	12,50	13,60	12,60	11,00
Valorisation énergétique	0,3	0,38	0,24	1,63	0,44	0,36	0,33	0,40	0,40	0,40	0,40
Stockage	66,83	65,79	60,19	57,43	55,87	54,62	54,00	52,20	51,70	51,60	51,20





2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

BUDGET 2015	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 573 412.94 €	2 734 786.45 €
INVESTISSEMENT	426 014.35 €	385 502.40 €
TOTAL	2 999 427.29 €	3 120 288.85 €

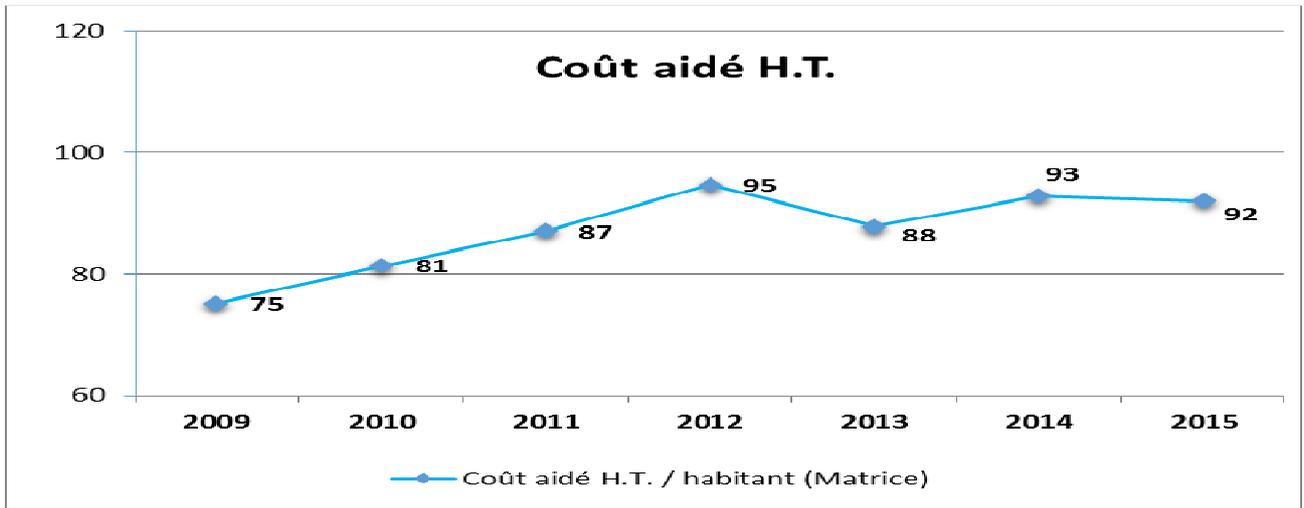
Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et sur les Redevances incitatives (RI) sont de 2 059 236 € pour 2015 et représentent 75.30 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 66 % des recettes totales (en 2014, 75.82 % des recettes de fonctionnement et 52.27% des recettes totales).

La dette en capital au 31 décembre 2015 est de 1 764 962.67 € (2 116 901.38 € au 31/12/2014). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 104.48 € (102.26 € en 2014).

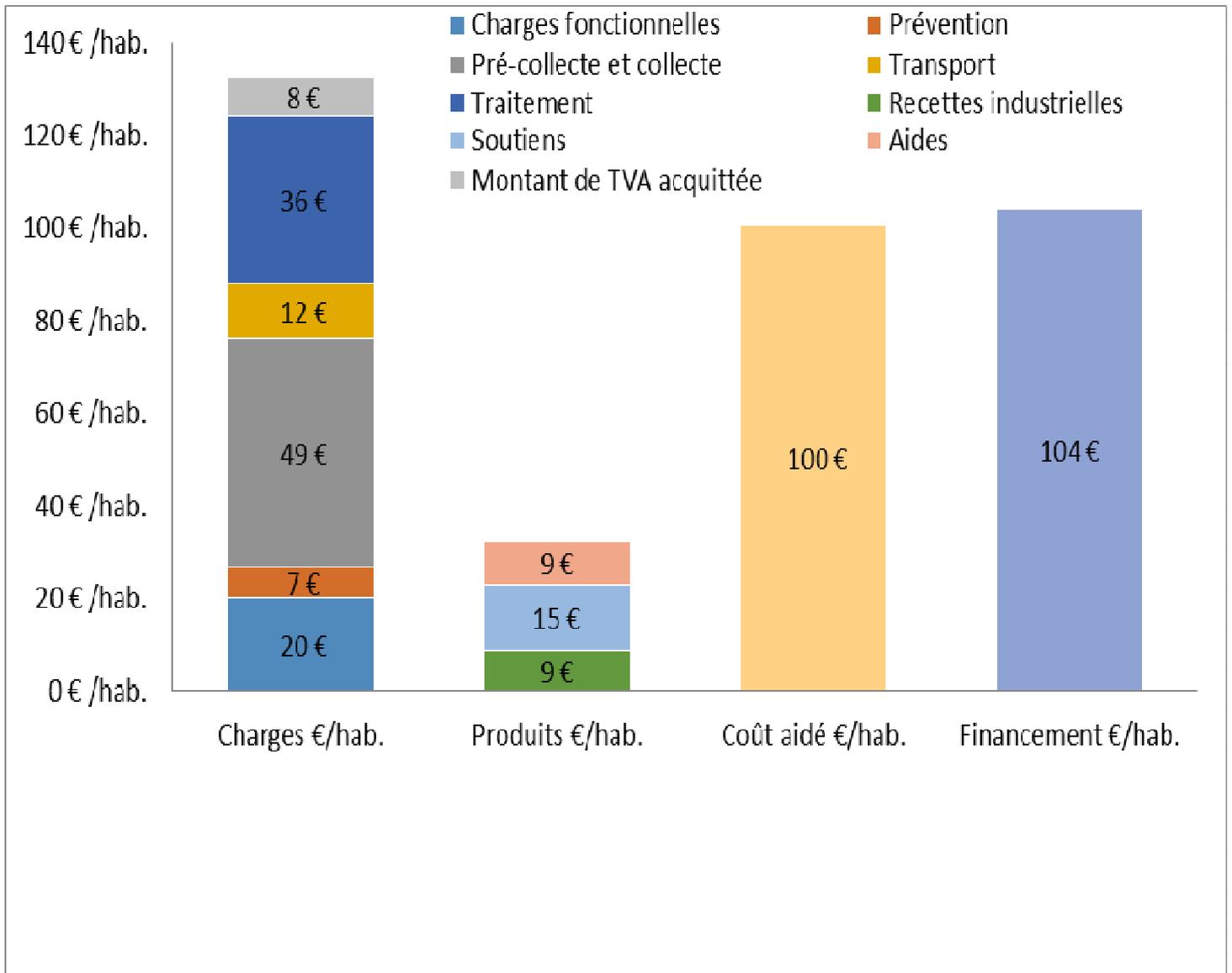
3.2. LES COUTS PAR FLUX

Année 2015	Flux des déchets								Total	Coûts 2014
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchèteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif			
Coût complet	48.98	2.48	26.82	8.61	36.82	-	0.77	124.48	122.37	
Coût technique	48.71	0.81	25.06	6.98	32.61	-	0.77	114.95	112.89	
Coût partagé	48.38	0.35	14.53	6.23	30.15	-2.55	0.77	100.31	98.43	
Coût aidé HT	45.77	0.22	13.02	5.80	28.96	- 2.55	0.77	92	92.82	
Coût imputé	41.14	2.08	23.38	6.33	31.38	-	0.65	104.95	102.66	
Année 2015	Flux des déchets								Total	Coûts 2014
Montants en € HT / tonnes	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchèteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif			
Coût complet	256.02	44.21	1703.39	347.56	200.84	-	1.57	251.64	243.74	
Coût technique	254.65	14.43	1591.88	281.73	177.86	-	-	232.37	224.87	
Coût partagé	252.90	6.17	922.86	251.24	177.86	- 467.49	-	202.78	196.07	
Coût aidé HT	239.26	3.96	827.33	234.10	157.97	- 467.49	-	185.98	184.88	
Coût imputé	215.04	37.11	1485	255.33	171.14	-	-	212.16	204.50	

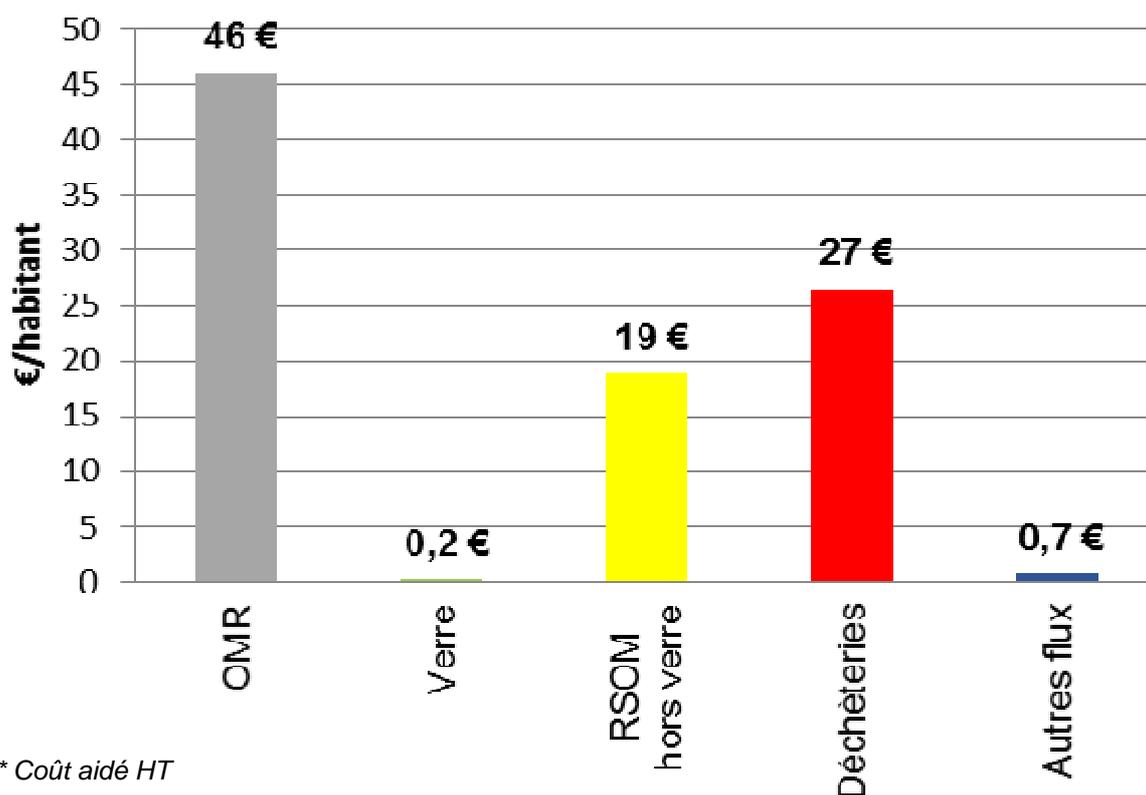
- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...);
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E et Eco-Emballages) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions) ;
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteurs : déchets couverts par contributions par producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES



REPARTITION DU COUT COMPLET TTC



Coût** en €HT/habitant

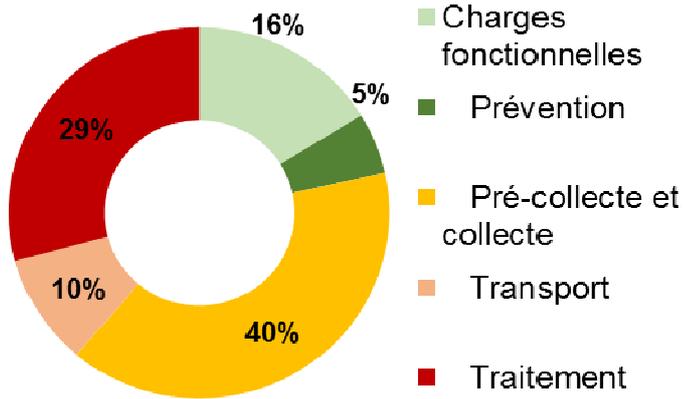


REPARTITION DES COUTS H.T. PAR SERVICES

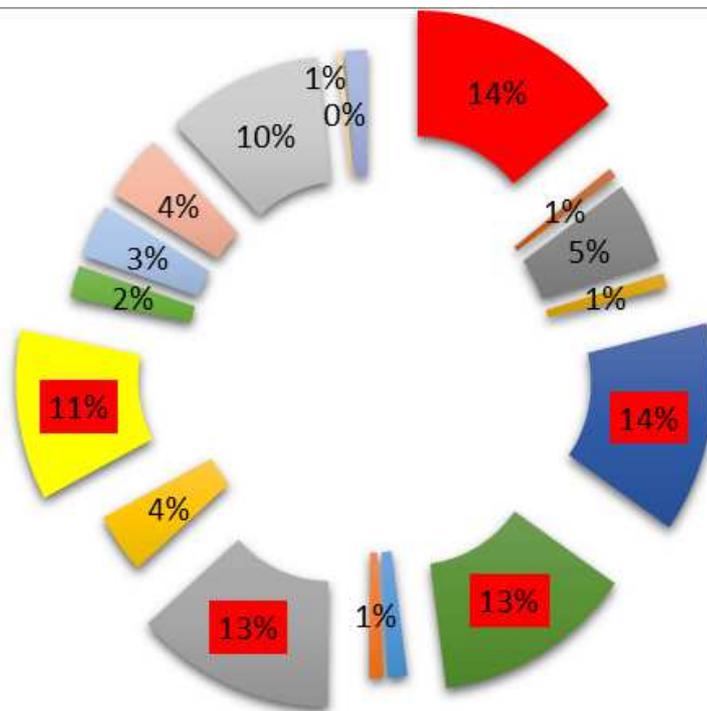
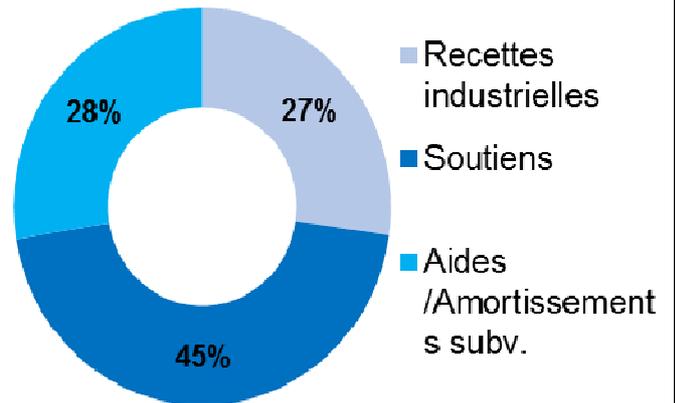
Année 2015	Flux des déchets							Total	Coûts 2014
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchèteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif		
Coût pré collecte	5.62	2.86	68.24					10.39	28.42
Coût collecte	88.21		903.02	89.22	74.48			111.36	100.47
Coût transport	22.49		168.8	103.64	14.04			28.47	29.62
Coût traitement	85.78	32.05	259.21	47.31	65.2 hors déchets dangereux		1.57	73.74	78.5
Coût communication								3.37	2.98
Coût prévention								14.01	8.26
Coût structure								37.35	40.01

- * **Coût pré collecte**: charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport,...);
- * **Coût transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement;
- * **Coût traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets;
- * **Coût communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils,...)
- * **Coût prévention** : charges de prévention (personnel prévention, outils,...)
- * **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances,...)

Répartition des postes de charges



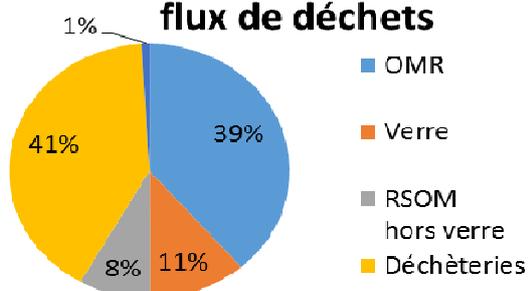
Répartition des postes de produits (hors participations)



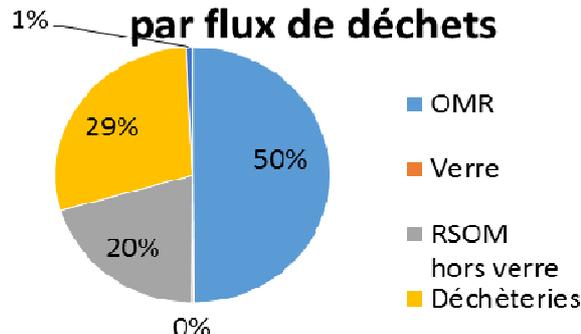
- CHARGES FONCTIONNELLES
- Prévention
- COLLECTE OMR
- Communciation
- COLLECTE RSOM HORS VERRE
- COLLECTE DÉCHÈTERIE
- Transport OMR
- TRI Conditionnement Déchetteries

- Gestion du passif
- Pré-collecte OMR
- TRAITEMENT OMR
- Pré-collecte RSOM hors verre
- Tri RSOM hors verre
- Transport/ déchèteries
- Transport RSOM hors VERRE
- Traitement Refus Tris

Répartition des quantités par flux de déchets



Répartition du coût aidé par flux de déchets



3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	DIFF. DEPENSES - RECETTES		Déficits Excédent
			(sans soutiens)	(avec soutiens)	
OMR (VALEST)	323 440,17 €	355 784,19 €	-355 784,19 €	-355 784,19 €	
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SITA)	7 114,61 €	7 826,07 €	-7 826,07 €	-7 826,07 €	
REFUS DE TRI PAPIERS (QUINSON FONLUPT)	3 515,36 €	3 866,90 €	-3 866,90 €	-3 866,90 €	
					TOTAL REFUS : - 11 692,97 €
PAPIERS (QUINSON FONLUPT)	19 591,49 €	21 550,64 €	9 804,72 €	24 946,14 €	
EMBALLAGES (SITA/QUINSON)	73 315,77 €	80 647,35 €	-48 984,84 €	167 615,58 €	
VERRE (SOLOVER)	35 370,35 €	38 907,38 €	-6 304,08 €	162,54 €	
					TOTAL CS : 181 031,29 €
CARTONS DECHETERIES (VEOLIA)	13 853,31 €	15 238,64 €	14 569,10 €	14 569,10 €	
BOIS DECHETERIES (EPUR)	84 769,07 €	93 245,98 €	-93 245,98 €	-93 245,98 €	
DECHETS VERTS (AWT)	30 894,40 €	33 983,84 €	-33 983,84 €	-33 983,84 €	
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETERIES (VALEST)	93 818,26 €	103 200,09 €	-103 200,09 €	-103 200,09 €	
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETERIES (EDIB)	12 474,50 €	13 721,95 €	-13 721,95 €	-13 721,95 €	
AMIANTE DECHETERIES (SITA)	5 060,95 €	5 567,04 €	-5 567,04 €	-5 567,04 €	
GRAVATS (CARME)	12 281,73 €	13 509,90 €	-13 509,90 €	-13 509,90 €	
DEPENSES TRI / VALORISATION	268 424,36 €	308 776,70 €			

RECETTES	463 332,00 €	463 332,00 €		
RACHAT PLASTIQUES (VALORPLAST)	18 703,41 €	18 703,41 €		
RACHAT CARTONS (EMIN LEYDIER)	6 523,36 €	6 523,36 €		
RACHAT VERRE (SAINT GOBAIN)	32 603,30 €	32 603,30 €		
RACHAT ACIER (ARCELOR)	4 806,47 €	4 806,47 €		
RACHAT ALUMINIUM (REGEAL / AFFIMET)	1 629,27 €	1 629,27 €		
RACHAT PAPIER (QUINSON FONLUPT / NORSKE / SITA)	31 355,36 €	31 355,36 €		
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	95 621,17 €	95 621,17 €		
RACHAT FERRAILLES (GDE)	46 630,20 €	46 630,20 €	46 630,20 €	46 630,20 €
RACHAT BATTERIES (GDE)	2 731,60 €	2 731,60 €	2 731,60 €	2 731,60 €
RACHAT CARTONS DECHETERIES (REVIPAC)	29 807,74 €	29 807,74 €		
RACHAT MATIERES DECHETERIES	79 169,54 €	79 169,54 €		50 332,83 €
			-612 259,26 €	-323 717,97 €
ECO EMBALLAGES	223 067,04 €	223 067,04 €		
ECO MOBILIER	24 481,44 €	24 481,44 €		
ECOTLC	1 805,30 €	1 805,30 €		
OCAD3E	19 452,69 €	19 452,69 €		
ECOFOLIO	15 141,42 €	15 141,42 €		
ECO DDS	4 593,40 €	4 593,40 €		
SOUTIENS ECO ORGANISMES	288 541,29 €	288 541,29 €		

ferrailles
batteries

Soutiens
complémentaires
(mobilier, tissus,
DEEE, DDS)

4. DES INDICATEURS QUALITATIFS

4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

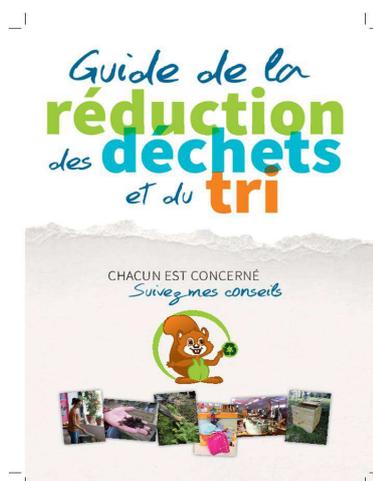
Mesures engagées

Actions de communications

Actions de communications

Actions de communications menées sur les déchets

- Edition une fois par an d'un journal intercommunal sur les déchets
- Insertion d'articles dans les bulletins municipaux.
- Insertion d'articles dans les journaux locaux (10)
- Edition d'un guide tri : calendriers de collecte
- Journée d'information : participation par stand dans les foires locales / 2015 : fête de la pomme à Cluny / partenariat UFC Que choisir – Fête du Jeu de Cluny
- Organisation d'actions dans les écoles : catalogue d'animations envoyé aux écoles
- Site internet avec pages dédiées aux déchets
- Réalisations supports ou actions de communication spécifiques sur la prévention : guide de la prévention des déchets / guide trilingue.



Projets d'actions de communications sur les déchets

- Actions prévues l'année prochaine : poursuites des actions, communication spécifique à mettre en place dans le cadre de l'opération Zéro Déchet / Zéro Gaspillage.

4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION (PLP)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2010. Ce Programme Local de Prévention, dénommé PLP Sud Bourgogne, est réalisé conjointement avec les Communautés de communes du Tournugeois et du Mâconnais Val de Saône. 2015 est la dernière année de ce PLP dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME.

Des exemples d'actions sont présentés ci-dessous :

Actions de prévention sur les déchets

- Mise en place d'une collecte spécifique pour le papier blanc dans les administrations et les entreprises du territoire du SIRTOM. Actuellement la collecte est concentrée sur la ville de Cluny. Cette collecte concerne actuellement 11 administrations. Des cocottes pour le sur tri du papier blanc ont également été mises en place chez les commerçants volontaires engagés dans l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité ». Actuellement 14 commerçants disposent de cocottes pour réaliser le sur tri du papier blanc, ces cocottes sont ramenées à la déchèterie de Cluny par les commerçants.
127 COCOTTES ONT ETE DISTRIBUEES POUR LA COLLECTE DU PAPIER BLANC, QUI EST RECUPERE PAR L'ASSOCIATION ECO'SOL LE PONT.
- Développement d'achats éco-responsables : Produits Eco labellisés pour papier interne + produits entretiens véhicules et bâtiments.
- Critères introduits dans les marchés publics : chantiers propres pour la maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation des déchèteries.
- DISTRIBUTION D'AUTOCOLLANT STOP PUB : 20 % des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du SIRTOM (données 2013). 29% des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du PLP (enquête CG71 2014).
2015 : 265 stop pub ont été distribués par le SIRTOM

Actions avec les acteurs économiques

- Partenariat mis en place avec les associations locales et GMS pour le don des invendus / travail pour définir le partenariat.
2015 : groupe de travail (association/et collectivités) sur la mise en place d'une épicerie sociale et solidaire est en cours.
- Valorisation des déchets de cantines : des campagnes de pesage ont été réalisées dans les cantines du territoire afin d'évaluer le gaspillage alimentaire (*en 2015 : Salornay/Guye et Marie Curie à Cluny pour voir quelles solutions doivent être mises en place afin de réduire le gaspillage et de valoriser le gisement (mise en place du compostage des déchets de cantine).*
Actuellement 6 cantines scolaires du territoire du SIRTOM ont mis en place le compostage des déchets de cuisine.
- Moins de déchets dans les commerces de proximité : sur la base du volontariat les commerçants de la rue principale de Cluny ont été sollicités afin de participer à l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité ». Des diagnostics déchets ont été réalisés chez les commerçants, en collaboration avec la CCI, afin d'identifier tous les postes de production de déchets. Suite à cet état des lieux, des actions de réduction des déchets (éco-gestes) ont été proposées aux commerçants.

- Sensibilisation de la population aux achats Eco responsables : Mise en place d'un guide de la prévention des déchets en trilingue. Réalisation d'un Eco Chariot qui est présenté lors de différentes manifestations. Réalisation d'une exposition concernant l'éco consommation. Sensibilisation aux achats responsables lors des interventions auprès des élèves.
- Partenariat avec l'association pour réemploi des encombrants collectés : l'association Eco'Sol le Pont collecte les objets sur l'ensemble des déchèteries du SIRTOM afin que ces derniers soient réemployés/réutilisés. L'association dispose également d'un espace de vente dans la ville de Cluny. **En 2015, le magasin de la Ressourcerie de Cluny a déménagé dans un espace plus grand sur le site d'une ancienne brocante.**
- Action "Sac de caisse" avec les commerces : s'inscrit dans l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité ». En effet les commerçants volontaires limitent la distribution de sacs de caisse en plastique par voie orale et écrite (affiche « les sacs plastiques c'est pas automatique ») auprès de leurs clients.

Actions visant à réduire les flux

Compostage

Compostage domestique

Opération de compostage domestique démarrée en 2007 – relance en 2013

Nombre total de composteurs individuels installés : 1998

Nombre de composteurs distribués dans l'année : 81

Complément Compostage domestique - Bourgogne

Nombre de foyers potentiellement concernés maisons avec jardin : 6 000

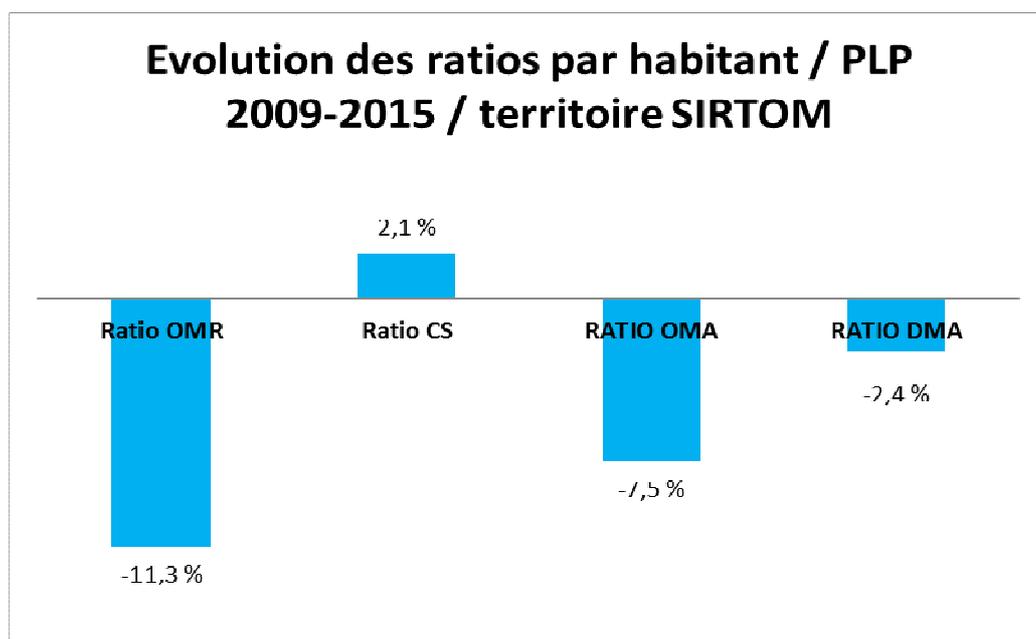
Mise en place d'un suivi de l'opération : listing par commune des composteurs livrés

Un maître composteur au sein de la collectivité : prestation externe

7 opérations de compostage de quartier en 2015

Nombre de foyers participants : 65

BILAN DU PLP 2010/2015



4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, a été retenu en décembre 2014 dans le cadre de l'appel à projet national « territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Un programme d'actions réaliste au niveau de territoires permettant de s'engager sur des objectifs de réduction de production de déchets mais aussi de redéfinir le déchet en ressource a été présenté dans le cadre de cet appel à projet.

Ce programme permet de sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets, portant sur l'assiette des compétences : la collectivité est compétente pour tel type de déchets et les autres producteurs doivent gérer eux-mêmes, quitte à ne pas gérer leurs déchets en conformité avec les objectifs annoncés de la collectivité.

Il est donc important de déployer, à l'échelle d'un territoire et non pas d'une compétence administrative, une politique ambitieuse de gestion des déchets pour passer du consommateur producteur de déchets au consomm'acteur producteur de ressources afin de mettre en place une véritable économie circulaire sur ce territoire.



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ne va pas, ne peut pas, s'occuper de la gestion de l'ensemble des déchets créés sur son territoire. Mais, par le programme présenté ci-dessous, il doit pouvoir être le facilitateur, et sur certaines actions, le catalyseur pour changer de cadre, et **faire**, ou, amplifier une nouvelle politique de gestion des déchets ménagers et assimilés, le **faire savoir** en présentant des objectifs et les résultats en perspective de ces objectifs (techniques et financiers) et **faire faire** la même démarche aux autres partenaires créateurs de déchets ou responsables de la gestion de déchets sur le territoire d'étude.

Les engagements du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans le cadre de cet appel à projet sont les suivants :

a) OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- baisse de 24 % des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) (en poids) entre 2010 et 2020 : passage de 308 kg/hab. à 235 kg/hab. / baisse des ratios d'OMA de 10 % sur les 3 premières années du programme :

Baisse des Ordures Ménagères Résiduelles et refus de tri de 30 % entre 2010 et 2020 : passage de 212 kg/hab. à 148 kg/hab. / baisse de 10 % sur les 3 premières années du programme.

Baisse des emballages de 10 % entre 2010 et 2020 : passage de 22 kg/hab. à 20 kg/hab. / baisse de 4.5 % sur les 3 premières années du programme.

Baisse des papiers de 15 % entre 2010 et 2020 : 28 kg/hab. à 24 kg/hab. / baisse de 5 % sur les 3 premières années du programme.

Baisse du verre de 5 % : passage de 46 kg/hab. à 43 kg/hab. / baisse de 2 % sur les 3 premières années du programme.

- Baisse de 5 % des déchets de déchèteries (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 193 kg/hab. à 183 kg/hab. / baisse de 8 % sur les 3 premières années du programme.

- Baisse de 17 % des Déchets Ménagers et Assimilés (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 501 kg/hab. à 418 kg/hab. / baisse de 6 % sur les 3 premières années du programme.

- Taux de valorisation de l'ensemble des déchets du SIRTOM de 75 % en 2017 / 2018 (hors gravats)

- Stabilisation du coût hors taxes par habitant de la gestion des déchets à 90 € en 2017 / 2018 (coût aidé H.T. selon méthode compta-coûts / matrice annuelle).

Concernant les déchets des professionnels, les données connues actuellement sur le territoire ne sont que des données statistiques de type ratio de DMA (20 %). De fait, ce programme doit également servir à déterminer les quantités produites par les professionnels sur le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

b) OBJECTIFS QUALITATIFS :

- Ancrer la politique de gestion des déchets du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans un schéma d'économie circulaire : inciter, soutenir, fédérer et gérer pour que le déchet ne soit pas une contrainte mais devienne une ressource en termes écologique, social et économique.

- Développer le multi traitement priorisé : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement ultime.

- Rassembler les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés.

- Changer de paradigmes d'organisation technique, administrative, financière et fiscale pour développer une nouvelle politique de gestion des déchets sur le territoire.

Le programme présenté repose sur des actions de terrain qui doivent être menées par un personnel spécifique et formé. De fait, il est programmé de pérenniser ou créer 4 fonctions différentes :

EQUIPE PROJET

- 1) animateur du programme « Zéro Déchet / Zéro Gaspillage » :

Une personne spécifique est recrutée et formée pour mettre en place et suivre ce programme (1 ETP de 3 ans dont 2 années en contrat d'apprentissage MASTER 1 et 2 et troisième année CDD). Ce poste s'articulera avec les différents postes gérant les missions de ce programme, à savoir : l'animateur PLP (pour les actions sur le territoire), le maître composteur, l'animateur de médiation ZDZG, l'animateur tri/communication. Cette personne sera en relation directe avec le Directeur et l'autorité territoriale.

- 2) animateur / maître composteur :

Sur un poste 0.8 ETP (CDD de 3 ans) il assurera l'initiative de la mise en place de placettes de compostage et le travail avec les communes ou les guides composteurs locaux, la formation des personnes ressources, la création et l'animation du réseau de guide composteurs.

- 3) animateur du Programme Local de Prévention (PLP) :

Un poste d'animateur du PLP a été ouvert spécifiquement en 2010. A l'intérieur du programme d'action, une entité PLP doit perdurer afin de continuer et amplifier les actions mises en place. Ce poste sera mutualisé entre les 3 collectivités en charge du PLP (SIRTOM de la Vallée de la Grosne, Communautés de communes Mâconnais Val de Saône et Tournugeois) (0.33 ETP).

- 4) animateur de médiation du ZDZG :

Cette personne, sur un poste de 0.2 ETP, aura plusieurs missions :

a) Sensibiliser les usagers qui ont été touchés par des refus des équipes de collecte sur les modifications de comportement à adopter ; tout en expliquant les règles définies par la collectivité pour la gestion des déchets (prévention, tri). Le fait de baser les rencontres sur les suivis de refus de collecte permet de cibler les foyers (directement quand il s'agit de collecte en porte à porte et par sous-territoire quand il s'agit de secteurs en point de regroupement) et de prioriser les foyers et les secteurs du territoire qui ont besoin d'une sensibilisation directe. Cette étape permet, directement, d'informer dans le foyer les personnes des outils mis à disposition par la collectivité pour réduire sa production de déchets. Ses rencontres permettront d'initier un dialogue avec ses foyers, voire de leur proposer des engagements de modifications de comportement, leur permettant, s'ils le souhaitent, de devenir des foyers témoins pouvant relayer les informations (les foyers « repentis » peuvent être appropriés pour passer les bons messages, ...).

b) Identifier les déposants lors de dépôts sauvages (en relation avec les communes) afin de pouvoir lancer une procédure d'informations et de sensibilisation comme présenté dans le point 4) a) sur les foyers concernés. Il s'agit de mettre en place un lien de médiation avec les personnes n'utilisant pas les outils proposés pour la gestion des déchets. Cette mission n'est pas répressive mais incitative par la rencontre et la liaison avec les usagers les plus à l'écart du processus de gestion durable de leurs déchets.

c) Organiser une mission d'information de la population sur la gestion des déchets et les gestes à intégrer pour rentrer dans une logique de prévention (participation aux manifestations locales, ...). Cette mission se fera en liaison et complément de l'animateur du PLP. Les actions cibleront les territoires qui auront émergé par rapport aux points 4) a) et 4) b) (animation de quartiers ou de hameaux).

Cette fonction complètera la fonction d'animateur/maître composteur permettant à la même personne d'appréhender la pratique et la théorie. Ainsi, la formation acquise par la personne recrutée pour la fonction de maître composteur (médiation, entraînement de la population sur un projet, formateur, ...) sera appliquée sur cette fonction d'animateur de médiation ZDZG.

En complément de ces postes, une délégation de prestation ingénierie est mise en place pour mener les actions de changement de comportement des professionnels du territoire.

Concernant la gouvernance du programme d'actions, outre les organes décisionnels habituels et réglementaires, il sera créé un **Conseil de Territoire Déchets (CTD)** (de type Conseil de développement d'un Pays) qui regroupera les différents acteurs de la société civile autour de la problématique des déchets sur le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Ce CTD se réunira une fois par an afin d'analyser les résultats des actions de l'année en matière de gestion de déchets ménagers et professionnels, et de proposer des actions à développer aux acteurs en charge de cette gestion sur le territoire. La gouvernance de ce CTD sera décidée chaque année par l'ensemble des participants.



SCHEMA D'ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET ZDZG

SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS

ACTIONS TRANSVERSALES

- 1) Caractérisation des OMR / DNR / refus de tri :
- 2) Mise en place d'un indicateur mensuel « bilan carbone » :
- 3) Règlement de service gestion des déchets :
- 4) Vulgarisation des informations sur les coûts :
- 5) Fourniture d'un kit « notre territoire et ses déchets » :
- 6) Création d'une charte « zéro déchet / zéro gaspillage » :
- 7) Harmonisation des règles fiscales sur le territoire :
- 8) Mise en place d'une tarification incitative (TI) :
- 9) Transfert / transport :
- 10) Travail dans le cadre des marchés de prestation de traitement pour choisir des unités proches du quai de transfert :
- 11) Etude sur la perception des gestes de tri et de prévention :
- 12) Police spéciale déchets :

ACTIONS SPECIFIQUES

PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS : Programme Local de Prévention (PLP)

- 13) Développement des couches lavables :
- 14) Développement du compostage individuel et semi collectif :
- 15) Fourniture de poules :
- 16) Développement de la vente en vrac :
- 17) Développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable (particuliers) :
- 18) Travail sur la consommation et les circuits courts :
- 19) Intensification de la communication / sensibilisation :
- 20) Réduction de la toxicité des déchets :
- 21) Développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable (collectivités) :
- 22) Gestion du papier de bureaux :
- 23) Gaspillage alimentaire :

24) Compostage collectif :

PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS) :

25) Mise en place de la redevance spéciale incitative :

26) Borne rachat emballages :

27) Consignes du verre :

28) Mutualisation des déchets verts :

29) Travail de sensibilisation et développement du partenariat avec les professionnels fréquentant les déchèteries :

30) Contractualisation avec les professionnels :

31) Etude de la collecte des bio déchets :

32) Investissement dans une unité de méthanisation agricole :

33) Mise en place de déchèteries professionnelles notamment pour déchets du BTP :

34) Démarches d'écologie industrielle et territoriale :

35) Promotion de l'économie sociale et solidaire :

36) Développement du tri et prévention de la production des déchets en direction des touristes itinérants et de séjour :

AMPLIFICATION DU GESTE DE TRI :

37) Amplification des mesures pour les refus de collecte :

38) Extension des consignes de tri des emballages :

39) Amélioration du tri du papier :

40) Amélioration du tri du verre :

41) Extension des flux triés du réseau de déchèteries :

42) Travail spécifique sur les déchèteries :

VALORISATION DES DECHETS NON RECYCLABLES :

43) Objectifs en termes de traitement :

44) Extraction des bio déchets des OMR :

45) Refus de tri au centres de tri:

Sur l'année 2015, les recrutements de l'équipe projet ont été lancés et celle-ci a été opérationnelle à partir du mois d'août.

5. ANNEXES

5.1. LES DESSERTES COMMUNALES

Dept	Commune	Adh	OMR	Verre	Autres emballages	Biodéchets	Apports en Déchèterie
71	Bergesserin	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Berzé-le-Châtel	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Blanot	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Bourgvilain	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Brandon	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Bray	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Buffières	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Château	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Chériset	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Chévagny-sur-Guye	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Chissey-lès-Macon	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Chiddes	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Clermain	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Cluny	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Cortambert	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Curtil-sous-Buffières	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Dompierre-les-Ormes	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Donzy-le-National	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Donzy-le-Pertuis	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Flagy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Germolles-sur-Grosne	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Jalogny	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	La Guiche	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	La Vineuse	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Lournand	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Massilly	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X

Dept	Commune	Adh	OMR	Verre	Autres emballages	Biodéchets	Apports en Déchèterie
71	Massy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Matour	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Mazille	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Montagny-sur-Grosne	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Montmelard	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Passy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Pierreclos	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Pressy-sous-Dondin	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sailly	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint André-le-Désert	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint Léger-sous-la-Bussière	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Marcelin-de-Cray	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Martin-de-Salency	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint Pierre-le-Vieux	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Point	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint Vincent-des-Prés	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sainte-Cécile	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Salornay-sur-Guye	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Serrières	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sigy-le-Châtel	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sivignon	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Taizé	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Tramayes	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Trambly	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Trivy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Vérosvres	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Vitry-lès-Cluny	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X

Adh : Adhérent

PAP : porte à porte AV : apport volontaire

MIXTE : mixte